VILLEVAUDÉ
MONTJAY LA TOUR BORDEAUX

Villevaudé, le 15 décembre 2023

Monsieur Le Maire de Villevaudé

à,

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Nos/Réf. **: *NM/AV-ODJ20/12/2023***
Objet : Réunion du Conseil municipal le 20 décembre 2023

Convocation

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie le :

MERCREDI 20 décembre à 19H00

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, je vous rappelle que vous pouvez donner un pouvoir écrit à un collègue de votre choix, afin de l'autoriser à voter en votre nom.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués et cordiaux.

Le Maire,

Nicolas MARCEAUX

PJ : Ordre du jour
un pouvoir

Ordre du jour
Séance du Conseil Municipal
du 20 décembre 2023

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27/09/2023

Décisions du Maire

RESSOURCES HUMAINES

1. **Adhésion à la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne 2024**
2. **Délibération portant mandatement du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires 2024**

FINANCES

3. **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024**
4. **Autorisation donnée au maire pour engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement en 2024 avant le vote du budget primitif**

CULTURE

5. **Convention de partenariat entre le centre culturel Jacques Prévert et la commune**

URBANISME

6. **Approbation de la modification n°2 du PLU**

POUVOIR (1)

Je, soussigné (e) (2) ……

Donne pouvoir à M……..

Pour me représenter à la réunion du Conseil Municipal de la ville de Villevaudé qui aura lieu le ……

de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4)

Fait à Villevaudé le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

(1) A n'utiliser qu'en cas de nécessité absolue
(2) Nom et prénom
(3) Validité : trois reports au maximum
(4) Bon pour pouvoir suivi de la signature

Article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales